

CAUTIONNEMENT

se porte caution solidaire et indivisible avec le Preneur pour le parfait paiement des loyers et ses accessoires, des charges locatives et des réparations locatives. Cet engagement vaut pour toute la durée du bail et, le cas échéant, sa tacite reconduction.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1. Description du bien loué

Par le présent bail, le Bailleur donne à bail au Preneur qui l'affecte à sa résidence principale :

a) L'appartement situé au [] étage, ou une maison sis à [], d'une superficie habitable de [] comprenant : [] chambre(s), [] salle(s) de bain, une cuisine (équipée ou non),

[] jeux de deux clés concernant la porte d'entrée ;

[] clés pour la porte d'entrée de l'appartement ;

[] clés pour la boîte aux lettres numéro [] ,

[] clé pour la cave.

b) La cave numéro []

La location implique l'accès aux parties communes suivantes, sans préjudice de la réglementation applicable de l'éventuelle copropriété

Ci-après dénommé « le bien loué ».

